



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi dix mai deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.



Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Léa Mollier conseillers,
Absents excusés et représentés : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI)
Absent excusé et non représenté :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Début de la réunion : 20h30

Approbation du Compte rendu du 10 mai 2022.

Modification ordre du jour avec trois délibérations supplémentaires.

- Délibération Plan de Financement Travaux salle des fêtes
- Délibération M57
- Délibération Choix des modalités de publication au 1^{er} juillet 2022

Décisions prise par le maire :

- Signature « bon pour accord » Devis Jargot rognage des souches 456 € TTC.
- Dérogation refusée pour l'école de Saint Bueil.
- Validation « visuel panneaux lumineux ».
- Gratuité de la salle des fêtes pour le comité des 3 Villages.
- Signature « bon pour accord » Dekra pour 42 éprouvettes supplémentaires diagnostic.
- Demande de Subvention DSIL.
(Décision prise par le Maire pour le plan de financement)
- Déclaration Préalable déposée et acceptée pour les travaux de pose des panneaux photovoltaïque à la salle des fêtes.
- Signature de l'arrêté portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour Céline CAZALS

- Délibération Voirie Route du Lanet :

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer « bon pour accord » le devis Colas d'un montant de 32 579 € HT soit 39 095.28 € TTC et à faire la demande de subvention au département pour les travaux de Voirie Route du Lanet.

- Délibération Subvention Travaux voirie 2023 :

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à faire la demande de subvention au département pour les travaux de Voirie « Lotissement le Marechal » pour un montant de 34 105€ HT 40 926 € TTC sur l'année 2023.

- Délibération Subvention Travaux voirie 2024 :

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à faire la demande de subvention au département pour les travaux de Voirie « Impasse de la Bouvatière » pour un montant de 14 420 € HT soit 17 304€ TTC et « route de la mairie » pour un montant de 15 051 € HT soit 18 061.20€ TTC sur l'année 2024.

- Délibération Devis Cholat

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à 8 voix et 1 abstention d'autoriser Mr le Maire à signer « bon pour accord » le devis Cholat pour un montant de 3110 € HT soit 3732 € TTC + 1054.60€ HT soit 1265.52 € TTC

- Délibération Convention Association Gym Fit

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la nouvelle Convention avec l'Association Gym fit.

- Délibération Plan de Financement Travaux salle des fêtes

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer le plan de financement des travaux de la salle des fêtes comme présenté ce jour en conseil municipal.

- Délibération M57

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents concernant le passage de l'application comptable M14 à l'application comptable M57 à compter du 1 janvier 2023.

- Délibération Choix des modalités de publication au 1^{er} juillet 2022

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité les modalités suivantes de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel (à choisir) :

Publicité par affichage sur le panneau de la Mairie ;

Publicité sous forme électronique sur le site Internet de la Commune ;
à compter du 1 juillet 2022.

- Point PLUI
- Point Hospice
- Point Archi 'Nature
- Point Bulletin juillet 2022.
- Points Travaux
- Points Commissions
- Questions Diverses

Fin de la Réunion à 23h00

Cédric MILANI,
Maire

